

DES TÉMOIGNAGES POUR HUMANISER LE DROIT D'ASILE

ENTRETIEN AVEC ZOHRA YARI, chargée de projet Droit d'asile en Europe à l'ACAT-France
PROPOS RECUEILLIS PAR LINDA CAILLE, rédactrice en chef adjointe d'Humains

Après avoir édité en juin 2022 la note *Porté disparu : le droit d'asile en Europe*, qui tirait la sonnette d'alarme sur l'état du droit d'asile au sein de huit pays de l'Union européenne, l'ACAT-France publie un recueil de témoignages de demandeurs d'asile, coordonné par Zohra Yari.

examinées à la lumière des législations en vigueur et de la jurisprudence européenne. Cette fois, nous avons recueilli les témoignages de demandeurs d'asile et de personnes ayant déjà obtenu une protection internationale, afin d'humaniser cette précédente note. Nous voulons mettre en lumière les parcours difficiles effectués par ces personnes dans cinq pays européens : l'Allemagne, la France, la Grèce, l'Italie et les Pays-Bas, afin de prendre en compte les similitudes, mais aussi les différences, bonnes ou mauvaises. Il nous a semblé important de recueillir la voix des demandeurs d'asile ou de personnes qui, après une longue période d'attente et de crainte, ont fini par obtenir ou non une protection internationale. Il est important de comprendre ce qu'il s'est passé durant ce temps d'attente.

Comment avez-vous procédé pour choisir les témoignages présents dans ce recueil ?

Z. Y. : Soixante témoins ont accepté de se livrer sur leurs parcours, chacun avec un profil et une histoire différente.

Pourquoi aborder à nouveau le thème du droit d'asile en Europe, cette fois à travers une trentaine de témoignages ?

Zohra Yari : *Porté disparu : le droit d'asile en Europe* était une note de recherche très documentée sur le droit d'asile au sein de l'Union européenne. Elle offrait une vue d'ensemble des politiques d'asile en Allemagne, en Belgique, en France, en Grèce, en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas et en Suède,

Le droit d'asile en voie de disparition en Europe

Depuis 2020, l'ACAT-France a entrepris de documenter sur le long cours la mise en œuvre du droit d'asile au sein de l'Union européenne. Dans sa note *Porté disparu : le droit d'asile en Europe*, elle passe en revue huit pays européens à l'aune de la législation et de la jurisprudence européennes. Aux yeux de l'ACAT-France, la suspicion et la dissuasion

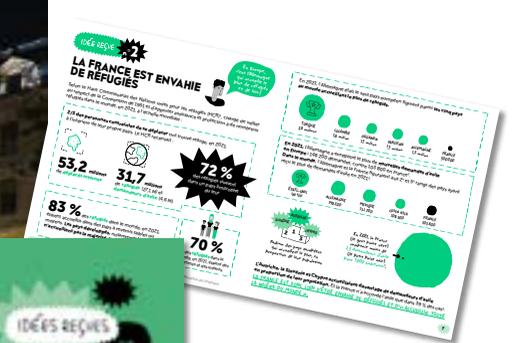
sont devenues les maîtres-mots de l'application du droit d'asile en Europe. L'ACAT-France s'inquiète de la fin annoncée d'un système qui assure le refuge aux personnes fuyant, selon les termes de la Convention de Genève de 1951, « avec raison [des persécutions] du fait de [leur] race, de [leur] religion, de leur [nationalité],

de [leur] appartenance à un certain groupe social ou de [leurs] opinions politiques ». Ce droit que l'on retrouve dans les textes de loi semble ne plus garantir la protection nécessaire à celles et ceux qui en ont le plus besoin. L'ACAT-France s'est focalisée sur les trois directives qui fournissent aux États membres le cadre légal de l'asile au sein

de l'Union européenne. Les recherches menées détaillent la manière dont les États membres mettent en œuvre les règles européennes... ou s'en éloignent. Aux insuffisances du droit communautaire s'ajoutent les lacunes des États.

À consulter :

acatfrance.fr/porte-disparu-droit-dasile-en-europe



LES IDÉES REÇUES SUR LE DROIT D'ASILE EN FRANCE

La collection « Idées reçues sur... » de l'ACAT-France s'étoffe d'un nouveau numéro consacré au droit d'asile en France. Parce que les migrations sont une composante essentielle de notre monde, ce dernier a besoin de justice, d'égalité, de solidarité, mais aussi d'exigence éthique et de hauteur de vue face aux idées reçues que suscitent les personnes migrantes et leurs intentions réelles ou supposées. L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) œuvre pour des politiques d'accueil dignes et sans aucune forme de discrimination. L'ACAT-France agit, sensibilise et mobilise afin que les demandeurs d'asile et les réfugiés soient entendus et accueillis dans des conditions dignes et respectueuses du droit.

Si quelques-uns ont emprunté les chemins les plus dangereux et incertains de l'immigration illégale, d'autres ont pris l'avion pour arriver légalement sur le sol européen. Nous avons conservé les parcours les plus emblématiques en termes d'accueil et de traitement de la demande dans les pays d'accueil.

Pourquoi avoir inséré des témoignages de travailleurs sociaux en plus de ceux des demandeurs d'asile ?

Z. Y. : La troisième partie de ce recueil est en effet dédiée aux militants et aux citoyens qui se sont engagés individuellement, afin d'aider et d'accompagner les demandeurs d'asile. Ils offrent un regard décalé sur une même réalité humaine et aident à prendre du recul sur l'accueil. Ils montrent une détermination sans faille dans leur accompagnement, tant sur le plan des démarches administratives que dans l'accueil de ces personnes migrantes.

Comment avez-vous identifié les témoins dans les cinq pays européens ?

Z. Y. : Ce n'est pas facile de trouver des personnes prêtes à parler de leurs difficultés pendant le traitement de leur demande d'asile, car certaines craignent de perdre la protection internationale ; pour d'autres, leur dossier est en cours de traitement et elles ne veulent pas avoir de problèmes. Enfin, les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile ne permettent pas d'interviewer les personnes

À gauche : Zohra Yari.
À droite : la brochure *Idées reçues sur l'asile de l'ACAT-France (2023)*.

réfugiées. J'ai donc contacté des associations par le biais de connaissances, pour me présenter auprès de ces personnes qui souhaitent raconter leur parcours.

Vous avez rédigé votre propre témoignage, pourquoi était-ce important pour vous ?

Z. Y. : Je suis arrivée en France fin 2017. Je suis Afghane. Je n'ai jamais vécu dans un autre pays que l'Afghanistan. J'ai vécu dans une chambre d'hôtel social à Créteil (94) avec deux autres filles qui ne comprenaient pas ma langue. Le traitement de mon dossier a duré un an et demi, comme pour beaucoup d'autres en Europe. Mon témoignage sera l'une des voix des personnes qui n'ont jusqu'ici pas eu l'occasion de s'exprimer. J'ai décidé de raconter mon parcours d'asile afin qu'il soit utile pour le plaidoyer en faveur du droit d'asile. ♦